

## Communiqué Pour publication immédiate

### **Produits et paniers biologiques : demandez une preuve de certification**

**Montréal, le 18 août 2011** — Nous sommes au cœur de l'été et la production biologique locale est abondante. Plus de 1 000 entreprises offrent partout au Québec une grande diversité de produits agricoles et alimentaires biologiques pouvant satisfaire les consommateurs les plus exigeants. Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) tient cependant à rappeler que seuls les producteurs, les manufacturiers et les distributeurs détenant un certificat de conformité biologique, délivré par un certificateur accrédité, sont autorisés à commercialiser leurs produits notamment dans les kiosques à la ferme, les marchés publics, et sous le vocable « paniers bios ». Les mentions acceptées sur les étiquettes sont les termes « biologique », « écologique », « biodynamique », « organique » ou tout diminutif dérivé de ces termes comme « bio » ou « éco ».

Il est interdit à toute entreprise qui ne détient pas de certification biologique de proposer au public des produits ou des paniers en utilisant les termes susmentionnés, à moins que ces produits soient dans leur emballage original et que le nom du titulaire de la certification biologique et celui du certificateur y apparaissent. Lorsqu'un produit n'est pas emballé, comme un panier bio par exemple, le consommateur est en droit de réclamer de celui qui le vend une preuve de certification valide. Une simple déclaration verbale du vendeur est insuffisante et peut cacher une utilisation abusive de l'appellation. La présentation d'une attestation de certification valide délivrée par l'un des six organismes accrédités par le CARTV au nom de l'entreprise reste un bon moyen de s'assurer que le produit est réellement biologique. La liste complète de ces organismes peut être consultée sur le site Web du CARTV au :

<http://cartv.gouv.qc.ca/organismes-de-certification-accredites-mode-de-production-biologique>

En cas de doute, le CARTV invite le public à communiquer avec son personnel, qui procédera à une vérification le cas échéant. On peut joindre l'organisme par courriel à l'adresse suivante : [info@cartv.gouv.qc.ca](mailto:info@cartv.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 514 873-2983.

### ***Le Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec, un outil pour vous aider à mieux choisir***

Afin d'aider les consommateurs à vérifier la validité des allégations des vendeurs, le CARTV a créé un outil Web accessible en tout temps. Il s'agit du *Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec* ([www.produitsbioquebec.info](http://www.produitsbioquebec.info)). Simple d'utilisation, il permet d'effectuer des recherches par produit, par municipalité ou par nom d'entreprise. Il comprend essentiellement les produits biologiques certifiés provenant d'entreprises ayant des activités de production, de transformation ou de reconditionnement au Québec. Il permet aussi de consulter directement la liste des entreprises proposant des paniers biologiques dûment certifiés.

### ***La certification biologique, un gage de qualité et d'authenticité***

Monsieur Denis Paul Bouffard, président-directeur général du CARTV, rappelle que « *la certification des produits biologiques permet de garantir au consommateur que les aliments portant cette mention résultent de méthodes de culture, d'élevage ou de préparation conformes à des normes biologiques strictes. Le CARTV a à cœur que le public ne soit pas trompé par des allégations qui ne seraient pas supportées par une certification valide.* »

Mis sur pied par le gouvernement du Québec en 2006, et sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le CARTV est l'organisme chargé d'appliquer la réglementation et de surveiller l'utilisation de l'appellation biologique au Québec, en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

– 30 –

Source :

Denis Paul Bouffard, président – directeur général

Pour information : Yves Gélinas, coordonnateur relations avec le public et l'industrie

Téléphone : 514 873-2983

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)

5.26 - 35, rue de Port-Royal Est, Montréal (Québec) H3L 3T1